



**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
CONDUITE ET GESTION DES  
ENTREPRISES MARITIMES  
EN 3 ANS – OPTION PECHE**

**DESCRIPTION DE L'ACTIVITE :**

A bord du navire de pêche, le titulaire du baccalauréat professionnel CGEM option pêche, est capable d'assurer la conduite, la sécurité et l'entretien des appareils. Il participe aux activités de pêche, de traitement et de conservation des captures. A terre, il assure la gestion d'armement à la pêche. Le marin possède des connaissances dans la maintenance de la coque et des appareils, des équipements et engins de pêche. Il maîtrise les règles de stabilité afin d'utiliser son navire en toute sécurité. Il possède les compétences nécessaires pour participer ou assurer la responsabilité d'une entreprise maritime. Le marin pêcheur peut occuper des emplois d'encadrement ou de commandement à la pêche mais le métier varie considérablement en fonction de la taille du navire, de la technique de pêche utilisée (chalut, filet, drague...), de la durée d'embarquement, des zones de pêches, des espèces capturées et de la production visée (produits frais, congelés, entiers ou filets, détail ou transformation industrielle).

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des Gens de Mer  
Etre titulaire d'une attestation de natation (50 m départ plongé),  
Elèves issus de classes de 3<sup>ème</sup> (enseignement général ou technologique) ou de CAP maritime

**SCOLARITE :**

Rythme hebdomadaire : 32 heures  
Nombre de semaines : 32 semaines/an  
Elèves issus de classes de 3<sup>ème</sup> (enseignement général ou technologique) ou de CAP maritime

**PREROGATIVES DU BREVET :**

En fin de classe de seconde : niveau CAP Maritime (niveau V)  
En fin de classe de première : BEP Maritime. Capacitaire / Capitaine 200. Le Brevet de Capitaine 200, est obtenu après 12 mois de navigation effective.  
En terminale : baccalauréat professionnel CGEM Pêche. Prérogative du bac pro : - Lieutenant de pêche / Chef quart 500  
- Patron de pêche / Capitaine 500.

Les titulaires du bac pro peuvent envisager de poursuivre leurs études en BTS maritime PGEM (Pêche et Gestion de l'environnement marin).

**DEBOUCHES :**

Emplois maritimes : pêche artisanal ou pêche industrielle, secteur offshore ou de la recherche.

**CONTENU DE LA FORMATION**

PERIODE DE FORMATION	SECONDE	PREMIERE	TERMINALE
	HORAIRE HEBDOMADAIRE	HORAIRE HEBDOMADAIRE	HORAIRE HEBDOMADAIRE
Conduite du navire	4	4	4
Conduite de la pêche	2,5	2	2
Traitement des captures	1,5	1,5	1,5
Maintenance engins de pêche/manœuvre	2,5	2,5	2
Machines marines	1,5	1,5	0
Electrotechniques	0	1	0
Description du navire-stabilité	1	1	2
Gestion et management de l'entreprise	1,5	1,5	2
Sécurité	1	1	1
Environnement professionnel	1	0,5	1
Anglais maritime	1	0	1
Développement durable	0,5	1	1
Prévention, santé, environnement	1	1	1
<b>Total enseignement professionnel</b>	<b>19</b>	<b>17,5</b>	<b>18</b>
Français	2,5	3	3
Histoire-géographie	1	1	1
Education à la citoyenneté	0,5	0,5	0,5
Mathématiques	2	2	1,75
Sciences physiques	2	2	1,75
Langues vivantes	2	2	2
Arts	1	1	1
EPS	2	3	3
<b>Total enseignement général</b>	<b>13</b>	<b>14,5</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

Certificats requis pour exercer des fonctions à bord et obtenir les prérogatives associées au bac pro CGEM :

- Classe de seconde : CFBS – Médical 1 – Certificat sensibilisation à la sûreté
- Classe de première : CRO – CAEERS –
- Classe de terminale : Médical 2 – Qualification avancée incendie – CGO – Radar